

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides des collectivités territoriales  
& de l'État

## PRÉAMBULE : LES PRÉALABLES REQUIS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE

### **LE DEMANDEUR :**

- Nécessité d'une structure juridique (association, SCOP, etc.)
- Avoir un code APE correspondant à son activité
- Respect des normes juridiques et professionnelles, de sa convention collective (CCNEAC, CCNSVP)
- Avoir une licence d'entrepreneur de spectacles : obligation de déclaration en ligne

## PRÉAMBULE : LES PRÉALABLES REQUIS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE

### LE DISPOSITIF :

- Critères d'éligibilité du demandeur (année d'existence ? implanté en région ? Employeur ?)
- Critère d'éligibilité du projet (dates de mise en œuvre ? nombre de représentations ? )
- Dépenses éligibles
- Montant de l'aide : plafond, pourcentage du budget global, rapport aux autres aides ou aux recettes propres
- Documents à fournir (documents admin., lettre d'engagement, contrats signés)
- Deadline

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## **FORMULER SON PROJET :**

- Objectif(s) artistique(s), étape dans le parcours pro, pédagogique, etc.
- Description du contenu
- Déroulement : calendrier, phases de réalisation, lieux
- Acteurs : compositeur-trice, artistes-interprètes, directeur-trice artistique, technicien-nes, etc.
- Partenariats : mise à dispo. d'un lieu, aide à la comm., accueil de concert
- Moyens mis en œuvre : technique, communication, etc.
- Indicateurs d'évaluation

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## **ESTIMER LE COÛT DE SON PROJET – LES DEPENSES (OU CHARGES) :**

- Salaires : combien de personnes à rémunérer, à quelle hauteur (⚠️ minimas conventionnels), sur quelle durée  
→ Salaire brut + charges patronales (≠ salaire net)
- Achats spécifiques au projet : matériel technique, accessoires, décors, costumes, fournitures admin.
- Locations : matériel, véhicule, salle, studio
- Déplacements, repas, hébergements
- Frais administratif : gestionnaire de paie, comptable
- Communication : graphisme, impression, réseaux sociaux, insertion presse, attaché-e presse

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## LES RECETTES (OU PRODUITS) :

### *Recettes propres*

- Vente de spectacles : Combien de dates, quel tarif (au moins le coût plateau)
- Billetterie (dans le cadre d'une coréalisation ou d'une autoproduction)
- Vente de produits annexes : disques, T-Shirts, affiches, etc.

### *Subventions*

- Subventions collectivités publiques
- Aides des OGC (Organisme de Gestion Collective : SACEM, Spedidam, etc.)
- Soutiens privés (Fondations, entreprises)

### *Autres produits*

- Dons manuels
- Cotisations

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## **LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES - VALORISATION**

- Dons en nature : repas
- Mise à disposition gratuite de biens et de prestations : locaux, matériel, transport
- Personnel bénévole : technicien-ne, agent de sécu., etc.

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## QUELQUES CONSEILS SUR LE MONTAGE BUDGETAIRE

- Chiffrer au plus juste, ne pas trop gonfler
- Conserver le détail des calculs
- Une subvention ne doit pas dépasser 50% du budget global (généralement comprise entre 30 et 50%)

 Un budget prévisionnel doit être équilibré ; Charges = Recettes

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## L'EVALUATION – LE BILAN

### *Évaluation qualitative et quantitative :*

- Bilan artistique
- Partenariats et collaborations développés
- Public : qui, combien
- Communication, relai médiatique
- Bilan financier : pouvoir expliquer les éventuels écarts

# LES AIDES PUBLIQUES LA VILLE DE STRASBOURG

**Positionnement :**

- Ancrage territorial
- Rayonnement

**Interlocuteurs :** Valérie Bach (jazz et musiques actuelles) et Jean Lehodey (musique contemporaine)

**Dépôt des dossiers :** 30 septembre N – I

**Critères :**

- Avoir une association
- Au moins 2 ans d'activité artistique
- Partenariats, environnement professionnel
- Part d'auto-financement ou de recettes propres
- Un plus : l'action culturelle

# LES AIDES PUBLIQUES LA VILLE DE STRASBOURG

## L'AIDE A LA CREATION

- Montant de l'aide : jusqu'à 15% du budget total dans la limite de 12 000 €
- 1 année sur 2
- Au moins une date dans l'EMS

## L'AIDE AU DEPLACEMENT SUR UN FESTIVAL

- 50 % des frais de transport et hébergement dans la limite de 3 000 €

# LES AIDES PUBLIQUES LA VILLE DE STRASBOURG

## **L'AIDE AUX STRUCTURES DE DIFFUSION (labels, fédérations, festivals)**

- Montant de l'aide : jusqu'à 15% du budget total dans la limite de 15 000 €
- Durée minimale pour un festival : 2 jours
- Au moins une date dans l'EMS

## **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT :**

- Accompagne une étape de la vie professionnel d'un artiste
- Avoir un bilan et un projet solides création / diffusion / action culturelle
- 15000 € / an sur 3 ans

# LES AIDES PUBLIQUES LA CEA

## ***Positionnement :***

- Maillage territorial, vie culturelle de proximité
- Inclusion sociale par la culture
- Accessibilité

***Interlocuteurs :*** Katia Wartelle, Muriel Gouterot

***Dépôt des dossiers :*** Entre le 30 septembre et le 30 novembre N – I

## ***Critères :***

- Action sur le territoire
- Un plus : l'action culturelle

# LES AIDES PUBLIQUES LA CEA

## L'AIDE A LA CREATION & A LA DIFFUSION

## L'AIDE AU PROJET D'ENVERGURE

- Attractivité locale

## L'AIDE A LA PRATIQUE ARTISTIQUE

- Actions en lien avec l'enseignement artistique

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## **Positionnement :**

- Rayonnement
- Emploi

**Interlocuteurs :** Laura Dupré (jazz et musiques actuelles) et Laurence Romary (musique contemporaine)

**Dépôt des dossiers :** 30 septembre au 30 novembre N – I

## **Critères :**

- Au moins 2 ans d'activité artistique régulière
- Avoir un plan de diffusion
- Justifier de partenaires professionnels

⚠ Si le budget réalisé < 80% budget prévisionnel → proratisation de la subvention

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## L'AIDE A LA CREATION

- Montant de l'aide : jusqu'à 30% du budget total dans la limite de 20 000 €
- Premières représentations dans un même lieu

## L'AIDE A LA DIFFUSION

- Montant de l'aide : jusqu'à 30% du budget total dans la limite de 10 000 €
- 3 représentations si aide à la création / 8 représentations si pas d'aide
- Tournée pas uniquement autoproduite
- Hors Avignon

## L'AIDE AUX OUTILS DE PROMOTION

- Montant de l'aide : 50% coûts de conception et de fabrication de l'outil dans la limite de 7 500 €
- Pas de commercialisation du support
- Non éligibles : flyers, affiches, tracts.
- Avoir déjà eu une aide de la région

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## **L'AIDE A L'EMERGENCE**

- Artiste parrainé par une structure culturelle professionnelle
- Projet sur plusieurs saisons rédigé conjointement
- Avoir un répertoire constitué de compositions originales
- Avoir au moins 3 titres enregistrés

## **L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET LE CONVENTIONNEMENT**

- Aide sur 3 ans 20 000 à 50 000 € / ans
- Avoir bénéficié au moins de 3 des aides précédentes de la Région
- Au moins 15 / 20 représentations sur les 3 dernières années et de même sur les 3 prochaines

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE DE PROXIMITE - DIVA'P

- Manifestions de proximité d'utilité sociale
- Démarche non récurrente, non commerciale, non concurrentielle
- Animation du territoire, implication des habitants
- 60% du budget, 5 000 € maximum et 300 € minimum
- Dépôt 3 mois avant l'événement

# LES AIDES PUBLIQUES LA DRAC GRAND EST

## ***Positionnement :***

- Innovation artistique
- Création
- Circulation des artistes et des œuvres
- Education artistique et culturelle
- Professionnalisation des acteurs

***Interlocuteur :*** Jean Verne, Aurélie Roguin, Florence Forin (conseiller-e-s musique et danse)

***Dépôt des dossiers :*** 30 juin ou 30 septembre N – I

# LES AIDES PUBLIQUES LA DRAC GRAND EST

## **L'AIDE AU PROJET MUSIQUE**

- Démarche originale
- Première représentation et première série de diffusion sur la saison
- Vidéo de 5 à 8 minutes à fournir (commission d'experts)

## **LE CONVENTIONNEMENT**

- Aide sur 2 à 4 ans 20 000 à 50 000 € / an
- Au moins 15 / 50 représentations sur les 2 / 3 dernières années

# LES AIDES PUBLIQUES LA DRAC GRAND EST

## **APPEL À PROJET POLITIQUE DE LA VILLE**

- 30 novembre
- Projets artistiques en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- Contact : Pierre Voegler

## **APPEL À PROJET CULTURE ET SANTÉ - HANDICAP**

- 31 mai
- Projets artistiques en milieu médico-social
- Contacts : Pierre Voegler et l'ARS Grand Est

# LES AIDES PUBLIQUES **LE FONPEPS**

## **AIDE A L'EMPLOI DU PLATEAU ARTISTIQUE DES SPECTACLES DIFFUSES DANS LES SALLES DE PETITE JAUGE (< 300 places)**

- 1 an d'existence
- Cachet min. : 110 € brut (CDDU et BDP à fournir)
- PV commission de sécurité lieu d'accueil
- Preuve CA < à 1 millions d'€

## **GIP – CAFE CULTURE**

- Concert en café-restaurant
- Embauche via le GUSO

# LES AIDES PUBLIQUES LE FONPEPS

## AIDE A L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE L'EDITION PHONOGRAPHIQUE

- 1 an d'existence
- Soumis à l'IS
- Cachets convention collective de l'édition phonographique
- De 25% à 60% de la masse salariale en fonction du nombre d'artistes
- Preuve CA < à 1 millions d'€
- A fournir : BDP, CDDU, feuilles d'émargement

# RESSOURCES

- <https://www.strasbourg.eu/demande-subvention-projet-culturel>
- <https://www.bas-rhin.fr/associations/aides-departementales-projets-artistiques-et-culturels/>
- <https://www.grandest.fr/aides/>
- <https://www.asp-public.fr/le-fonpeps-evolue-compter-du-1er-octobre-2019>
- <https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/aide-a-lautoproduction--physique-etou-dematerialisee/consultation>
- <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/aides/subventions>